SECTEUR 3. **RUE DE SAINT-ÉLOI**



Superficie :		0,46 hectare	
Répartition :			
100%	**Habitat**	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		22 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		10	
Nombre de logements sociaux (min) :		1	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	

Un accès routier doit être aménagé au droit de l'accès existant. L'accès aux constructions implantées en limite avec la rue de Saint-Eloi doit être assuré par une voie interne au projet afin de préserver les talus existants et la topographie du site.

Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), est créée pour garantir la bonne circulation des véhicules.

Un cheminement piéton doit être aménagé pour permettre la création d'une liaison douce entre la rue de Saint-Eloi et le chemin de l'Oratoire.

Un programme de logement groupé ou collectif peut être réalisé au nord-ouest de l'opération. Une orientation nord-est / sud-ouest est à privilégier. Un second programme, composé de maisons groupées implantées en mitoyenneté et de maisons dont l'implantation est libre, peut être intégré au projet.

Les nouvelles constructions, implantées en limite avec la rue de Saint-Eloi, doivent être alignées sur la rue et présenter un recul à minima de 3 mètres.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.